

---

## **Avis du COSL sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat ayant trait au ministère des Sports pour l'année 2022**

---

### **Préambule :**

Par courriel du 20 octobre 2021, le ministère des Sports a, conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 10 avril 1978 concernant l'organisme central du sport, fait soumettre à l'avis de l'organisme central du sport le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2022.

En date du 27 février 2018, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité une motion invitant le gouvernement à valoriser davantage l'importance du sport dans la société, et à soutenir le processus de professionnalisation des structures fédérales du sport.

Cette motion se place dans le droit fil des priorités énoncées par le COSL dans le « concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg » que sont notamment :

- le financement accru du sport national et
- la réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport.

La crise du Coronavirus a montré et continue de montrer de manière éclatante l'importance sociétale du sport, tant pour la santé physique que pour la santé mentale.

### **Introduction :**

L'année 2022 connaîtra les événements internationaux majeurs suivants :

- les Jeux Olympiques d'Hiver à Beijing (République Populaire de Chine) du 4 au 20 février 2022. Une délégation d'environ huit personnes va y participer.
- Festival Olympique de la Jeunesse hiver à Vuokatti (Finlande), reporté en 2022 et qui se tiendra du 20 au 25 mars 2022. Une délégation d'environ 8 à 10 personnes y participera.
- Festival Olympique de la Jeunesse été à Banska Bystrica (Slovaquie) du 24 au 30 juillet 2022. Une délégation d'environ 25 personnes y participera.
- Jeux de la Francophonie à Kinshasa (République du Congo) du 19 au 28 août 2022.

L'année 2022 sera également marquée par la préparation des sportifs d'élite du Luxembourg en vue des Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) qui se dérouleront à Malte en 2023 et des troisièmes Jeux Européens à Cracovie (Pologne) qui auront lieu du 9 au 25 juin 2023.

La priorité de l'appui étatique au sport doit notamment viser les besoins suivants :

- valorisation de l'importance du sport et de son financement de manière générale ;
- renforcement des appuis financiers revenant directement au COSL et aux fédérations dans les domaines administratif et sportif ;
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour lancer une préparation optimale pour les événements majeurs qui s'annoncent (Jeux Olympiques de Paris en 2024) ;
- développement et adaptation permanente du fonctionnement opérationnel du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) ;
- développement et désormais suivi rigoureux du système des subsides qualité + ;
- préparation et participation aux frais des sélections du COSL et du LPC aux événements multisports ;
- participation des équipes nationales des fédérations aux compétitions internationales ;
- développement d'infrastructures de qualité pour le sport de haut niveau ;
- déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action interministériel « *Gesond iessen-méi bewegen* » (GIMB) ;
- revalorisation du bénévolat et du sport-loisir.

C'est sur base de ces considérations que le COSL avise le projet de budget du ministère des sports pour l'exercice 2022.

### **Considérations générales :**

Après les années fastes de progression au niveau des dépenses courantes (+30% au niveau du budget 2019 et encore une fois + 15% au niveau du budget 2020), les dépenses courantes connaissent au niveau du projet de budget de l'année 2022 une progression de 5,3% dans le sillage du projet de budget de l'année 2021 à +4,5%.

Les plus belles progressions budgétaires pour l'année à venir se concentrent autour des frais de fonctionnement, des installations sportives des communes et des frais de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage, ainsi que de la contribution au LIHPS. Le COSL donne à considérer que de telles évolutions encourageantes devront continuer à être faites valoir « mutatis mutandis » pour les besoins même de l'organisme central du sport.

Globalement, le projet de budget 2022 connaît une augmentation de 2,98% par rapport au budget de l'année 2021, si l'on fait abstraction de l'augmentation importante des crédits alloués à l'année 2022 dans le cadre du plan quinquennal d'équipement sportif, augmentation qui ne constitue qu'un rattrapage par rapport à deux années de stagnation.

### **Considérations particulières :**

Le COSL note avec satisfaction que l'article budgétaire 33.001 (contribution financière au LIHPS) connaît une augmentation de 10%, augmentation qui servira à l'engagement d'un spécialiste en « Return to Sports », qui accompagnera les sportifs le mieux possible jusqu'à la reprise de la compétition après une blessure.

L'organe faîtière du sport se félicite par ailleurs de l'augmentation de 100% des crédits alloués à l'article budgétaire 43.000, participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats communaux. Ces crédits supplémentaires serviront à financer la participation étatique aux frais d'engagement d'un coordinateur sportif par les communes dans le cadre du programme « Restart Sports ».

Autre motif de satisfaction, l'augmentation de 30% des crédits alloués à l'article budgétaire 33.030 en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants, augmentation qui heureusement contrebalance la régression de près de 40% des crédits alloués par le ministère des Sports au plan d'action national *GIMB* (article 12.363).

Tout aussi positive est l'augmentation conséquente (+42%) au niveau de l'article budgétaire 11.005 qui permettra l'engagement de personnel supplémentaire par l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS), devant permettre à cette dernière d'assumer pleinement son rôle et missions notamment dans le cadre du nouveau règlement grand-ducal relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives, non sans oublier la mutation de l'ENEPS vers l'INEPS (Institut National de l'Education Physique et des Sports) conformément au programme gouvernemental.

Les crédits alloués aux mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite (article 33.020) (la somme allouée à la préparation des paralympics étant toujours sous-évaluée) et la participation aux frais de fonctionnement des Fédérations Sportives agréées (article 33.021) ne progressent malheureusement guère. Il en va de même des subsides alloués au sport-loisirs (article 33.011).

Sur fond de suivi et d'implémentation du concept global du « Nation Branding », le COSL salue par ailleurs le maintien de l'enveloppe (article 33.012) réservée pour la promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. Néanmoins, le COSL demande au Gouvernement de faire une veille permanente afin d'assurer un usage juste et proportionné de l'enveloppe globale dont les retombées doivent prioritairement revenir aux manifestations susceptibles de produire un impact durable - et perçu comme tel par le grand public et la population du Luxembourg - pour le mouvement sportif luxembourgeois et ses meilleurs athlètes. Les Jeux Olympiques d'été qui ont eu lieu du 23 juillet au 8 août 2021 à Tokyo en ont offert une plateforme de choix à cette fin, avec des retransmissions des compétitions sportives sur les plateformes audiovisuelles et le canal olympique officiel susceptibles d'atteindre au moins 4 à 5 milliards de personnes de la population mondiale, non seulement mais surtout à l'occasion de la finale de choix sur 1.500m en athlétisme avec la participation à la clé de l'athlète Charles Grethen, membre du cadre d'Elite du COSL. Il en sera de même dans quelques semaines pour les Jeux Olympiques d'hiver à Beijing (République Populaire de Chine) et des éditions subséquentes des Jeux Olympiques été et hiver.

## **Conclusion :**

Le projet de budget 2022 du ministère des Sports connaît une progression modeste par rapport au budget de l'année 2021.

On note certes quelques belles progressions telles que les crédits alloués à l'Agence Luxembourgeoise Antidopage, au LIHPS et à l'éducation motrice de base adaptée aux enfants, mais la participation étatique dans l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées, ainsi que les subsides alloués au COSL et aux fédérations sportives n'ont guère augmentés. Il est donné à considération – sur arrière fond de durabilité de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19 et des différents plans de relance initiés par le gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Sports durant cette même crise - de faire valoir une évolution du plan quinquennal de renforcement des structures techniques et administratives du mouvement sportif en y introduisant de nouvelles ouvertures lui permettant d'évoluer vers un plan stratégique national pour le développement futur de la politique du sport au Grand-Duché de Luxembourg.

Il n'en reste pas moins que pour permettre au sport au Luxembourg d'atteindre de manière générale et dans sa globalité les objectifs qualitatifs tels que décrits dans le concept intégré pour le sport au Luxembourg à tous les niveaux, et pour reconnaître son importance dans notre mode de vie et dans la cohésion sociale, le gouvernement devra augmenter davantage les crédits alloués au sport. Il est regrettable que le soutien au sport diminue proportionnellement par rapport au budget global de l'Etat pour ne représenter que légèrement plus de 0,34 % pour l'année 2022. On est loin du 1 % préconisé par la motion parlementaire du 27 février 2018.

Le sport-loisirs doit par ailleurs davantage devenir une priorité du ministère des Sports conformément aux annonces faites par le gouvernement dans le cadre du projet de budget 2019.

Voilà en effet de nombreuses années que le sport de masse n'est plus au centre des priorités du ministère des Sports, alors qu'il s'agit pourtant d'un facteur essentiel de santé publique.

Comme réclamé depuis de longues années par le COSL, le bénévolat semble enfin devenir une priorité pour le gouvernement, qui entend y consacrer des crédits dans le cadre du congé sportif. Cette mesure seule ne permettra cependant sans doute pas d'enclencher un recrutement important de bénévoles, pourtant tellement nécessaire au niveau des fédérations et clubs sportifs.

Strassen, le 23 novembre 2021